Interview avec Chloé Canuel, chargé de mission qualité de l'air.

Antoine : Beaucoup critiquent l'efficacité de Crit'AIR, pour vous en quoi le certificat est-il meilleur que ces prédécesseurs, la vignette verte ou la circulation alternée ?

Chloé Canuel : Le certificat qualité de l'air est encore un peu différent de Crit'AIR, le certificat est instauré par le gouvernement et est donc un outil du ministère pour les communautés alors que la vignette vient de la mairie de Paris. Donc si elles veulent mettre des zones à circulation restreinte ou zone à circulation différencié. Vous voulez que je revienne sur ces deux termes ?

Antoine: Je veux bien.

Chloé Canuel: Alors les zones à circulation restreinte, c'est à par exemple ce qui est en place à Paris, il n'y a que paris qui l'a mit en place pour l'instant. C'est une zone permanente où certaines voitures ne peuvent pas rentrer. C'est les voitures non classés et à partir du 1er juillet celle de crit'Air 5. Les ZCR c'est en temps continu mais il existe des dérogations pour certains véhicules et des horaires. A paris ce n'est que du lundi au vendredi de 8h à 20h pour les voitures.

Antoine : En parlant des dérogations, j'ai vu qu'il en existait pour les voitures de collection mais aucune pour les personnes dont la voiture est l'outil de travail

Chloé Canuel : Je vais essayer d'expliquer mais là c'est tout un complexe juridique qui a été mis en place par le ministère pour les ZCRs, ce qu'elles doivent comporter et sur quoi doivent-elles s'appuyer. Mais c'est à la ville de déterminer les dérogations, ce qu'elles interdisent et ce qu'elles vont en faire. Tout est déterminé par la collectivité, donc cette question c'est beaucoup plus la collectivité. A voir avec la mairie de Paris, sachant que sur son site internet elle met des liens vers des aides.

Antoine : Donc, le gouvernement n'a rien à voir avec tout ça, c'est exclusivement la ville de Paris qui met en place les dérogations.

Chloé Canuel: On a mit le cadre juridique pour les ZCR, eux s'occupent plus de la pratique, c'est la ville de s'en saisir. Pour revenir à la deuxième utilisation du certificat qualité de l'air, la circulation différencié., mis en place a Lyon, Strasbourg, Grenoble & Paris. C'est en cas de pic de pollution, c'est une directive du gouvernement de ne plus faire une circulation alternée, donc avec les chiffres paires et impaires mais utiliser le certificat qualité de l'air. Les deux utilisations en font vraiment un outil pour avoir une homogénéité dans le territoire et pas des vignettes différentes un peu partout. Mais d'avoir le même Crit'Air.

Antoine : En ce qui concerne la pénalisation de ceux qui ne respectent pas le certificat, j'ai pu lire que les véhicules stationnés ne peuvent pas être sanctionné, quand et comment sommes-nous pénaliser ?

Chloé Canuel : Il y a plusieurs types de sanction, et plusieurs moyens d'être sanctionné. Donc quand je ne respecte pas et que je roule, en ce qui concerne le stationnement, ça va changer à partir du 1er juillet. Mais ce ne sera que pour les véhicules anciens. Par contre si la zone était permanente alors ce ne serait pas possible, c'est car elle est modulé avec l'horaire que ces véhicules peuvent stationner sans sanction. Elle concerne la circulation périphérique hors bois, différencier c'est à l'intérieur de cette zone.

Antoine : Mais pourquoi avoir mit cette exception des voitures de collection ? Avez vous une idée ?

Chloé Canuel : C'est une exception due à la collectivité et non au niveau national. Mais je pense, sans rentrer dans le débat, que ces voitures sont acceptés pour le tourisme dans Paris, elles sont importantes et font partis du paysage automobile. C'est une affaire de tourisme, n'importe quel voiture ne peut pas être de collection.

Antoine : Ce ne sont pas criteres très pertinent, il suffit de payer.

Chloé Canuel : Oui, mais pour moi c'est bien plus une affaire de tourisme, en tout cas ce n'est pas nationale et ce n'est qu'au niveau de la mairie de Paris, il faudrait leur demander.

Antoine : Oui, mais en suivant ce système de norme Euro, on voit que certains 4x4 qui polluent plus que des voitures vieilles sont autorisés alors que ces voitures non.

Chloé Canuel: Alors c'est une idée reçue, ce n'est pas les mêmes polluants émis, un 4x4 récent émet plus de CO2 qu'une vieille 2CV, alors qu'au niveau des particules émises, les technologies récents émettent moins, en accord avec les normes euros. Les émissions actuellement sont beaucoup plus faibles qu'auparavant. On s'appuie sur les normes euros et donc le taux d'émission des particules fines.

Antoine : En parlant des particules fines, je ne sais pas si vous comptez faire quelque chose au niveau du gouvernement, mais le métro émet 2 à 3 fois de particules fines pour les usagers.

Chloé Canuel : Non mais il y a de la recherche en cours, on ne connaît pas encore très bien au niveau de la technologie de réduction, mais c'est confiné et ça ne touche que peu les usagers, il faut y être exposé longtemps. Ca ne touche pas les riverains comme pour le parc automobile. Le métro touche surtout les chauffeurs surtout.

Antoine : Pour revenir un peu au débat, forcément en regardant tous les articles, tout le monde semble d'accord sur le fait qu'il faille réduire la pollution, les particules, donc d'où vient ce désaccord avec les associations comme 40 millions d'automobilistes ?

Chloé Canuel : Le but est comme toutes les grandes villes de renouveler le parc automobile, la flotte de véhicule. Il y a deux points important, changer la mobilité donc prendre le vélo, ou alors la renouveler. En effet on essaie maintenant de baisser le nombre de particules fines, les nouvelles voitures émettent maintenant en très faible pourcentage. Malheureusement

c'est souvent les personnes les plus modestes qui ont des véhicules anciens mais c'est aussi ceux qui sont le plus touchés car ils sont au bords des gros axes. Une des solutions serait d'inciter à se déplacer autrement d'où le certificat.

Antoine : Pourquoi ne pas mettre en place une aide à l'achat ?

Chloé Canuel : Il existe différentes primes, y a des aides nationales et locales, effectivement y a des aides pour les achats de véhicules électriques.